

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 04 mars 2022	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	09 févr. 2022	25 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Suivi d'inspection fait par courriel. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis est recommandé pour une autre année.			

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mars 2022

Date

original signé par
Melinda Breau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2022

Date